

Versailles, le 25 mars 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Installation d'une délégation spéciale à la suite à la décision du 12 mars 2021 du Conseil d'Etat annulant les opérations électorales qui se sont déroulées le 15 mars 2020 pour l'élection des conseillers municipaux et communautaires dans la commune de CHEVREUSE

À la suite de l'arrêt n°442454 du Conseil d'État notifié le 17 mars 2021, Monsieur le Préfet a désigné par arrêté préfectoral du 24 mars 2021 la délégation spéciale chargée d'assurer le fonctionnement des services de la mairie. Cette délégation sera installée lundi 29 mars à la mairie de Chevreuse par Hélène GERONIMI, Sous-préfète de Rambouillet.

Elle est composée de :

- Monsieur Daniel DEGARNE
ancien Maire de CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES,

- Monsieur Jacques LOLLIOZ
ancien Maire de Magny les Hameaux

- Madame Evelyne PICCOLI
Administratrice Générale des Finances Publiques honoraire, retraitée

La délégation spéciale remplit les fonctions de l'ancien conseil municipal, limitées aux actes de pure administration conservatoire et urgente. Elle a également pour mission de préparer l'élection du prochain conseil municipal.

Le président de la délégation spéciale exerce par ailleurs les pouvoirs de police du maire et agit en sa qualité d'agent de l'État.

Les fonctions de cette délégation spéciale cesseront lorsque le nouveau conseil municipal aura été constitué, c'est-à-dire lors de la proclamation des résultats définitifs des élections. Son président remplit les fonctions de maire jusqu'à l'installation du nouveau conseil municipal.

Contact presse : pref-communication@yvelines.gouv.fr